



PROJET AUTONOMISATION PAR LA VALORISATION DE L'ENTREPRENEURIAT AGRICOLE ET RURAL SENSIBLE A LA NUTRITION, INCLUSIF ET RESILIENT (AVENIR)

Unité de Coordination et de Gestion du Projet (UGP)



APPEL A CANDIDATURE

RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR INTERNE POUR LE PROJET
AUTONOMISATION PAR LA VALORISATION DE L'ENTREPRENEURIAT
AGRICOLE ET RURAL SENSIBLE A LA NUTRITION, INCLUSIF ET
RESILIENT (AVENIR)

1. Contexte et justification

Dans le cadre de sa politique de lutte contre la pauvreté en milieu rural, de l'autonomisation des femmes et des jeunes par la valorisation de l'entrepreneuriat agricole et rural, sensible à la nutrition et résilient au changement climatique dans les provinces situées autour de la ville province de Kinshasa, le gouvernement de la République Démocratique du Congo a obtenu un financement du FIDA, et d'autres bailleurs de fonds (FEM et AFD), en vue de mettre en œuvre le projet **d'Autonomisation par la Valorisation de l'Entrepreneuriat agricole et rural, sensible à la Nutrition, Inclusif et Résilient au changement climatique (AVENIR)**.

L'approche de développement territorial intégré repose sur une continuité géographique des interventions afin que les investissements dans les infrastructures (marchés territoriaux, pistes de desserte, embarcadères fluviaux) favorisent une logistique permettant l'écoulement des surplus agricoles produits grâce à des capacités de production agricole améliorées et intégrées (systèmes agroforestiers multi-strates, pratiques de gestion des terres et semences améliorées, mécanisation, petite hydraulique, vulgarisation), et par une valorisation de l'entrepreneuriat agricole et rural (activités post-récoltes, conservation, stockage, transformation et commercialisation), pour répondre

aux besoins d'une demande alimentaire croissante et diversifiée des populations rurales et urbaines, notamment celle de Kinshasa. L'autonomisation par la valorisation de l'entrepreneuriat agricole et rural s'appuiera sur des opérateurs économiques organisés pour rentabiliser les aménagements et infrastructures réhabilités. Les initiatives entrepreneuriales agricoles et rurales seront financées à coûts partagés en partenariat avec les institutions financières. Les plates-formes et réseaux nationaux du domaine agricole seront mobilisés pour pérenniser un entrepreneuriat agricole et rural plus propice et inclusif à l'agriculture familiale.

Le coût total du Projet y compris les imprévus s'établit à 213,5 millions d'USD (soit 199,6 millions d'EUR) sur une période de 7 ans.

L'objectif global du Projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et à l'amélioration de la nutrition des populations rurales des provinces entourant Kinshasa.

L'objectif de développement est de soutenir la transformation durable de l'agriculture familiale, y compris une meilleure gestion des ressources naturelles contribuant à l'atténuation du changement climatique, l'amélioration des revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux des provinces entourant Kinshasa.

Le projet AVENIR sera mis en œuvre sur une période de 6 ans (de 2023 à 2028) en ciblant particulièrement les quatre provinces ceinturant Kinshasa. Les interventions du projet bénéficieront à environ **450 000 ménages ruraux** soit plus de **2,6 millions de personnes**. Au moins **50% de femmes et au moins 50% de jeunes** seront ciblés.

Le projet est structuré en deux composantes techniques à effets et impacts mesurables au travers des indicateurs du cadre logique et une troisième de coordination et de gestion : Composante 1 « Agriculture Familiale et Entrepreneuriat Agricole et Rural » ; composante 2 « Désenclavement et marchés territoriaux » ; et composante 3 « Coordination et gestion du Projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs ».

2. Mandat général

Sous l'autorité et la supervision du Comité National de Pilotage et en étroite collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet (UGP), l'Auditeur Interne a pour mission principale de veiller au bon fonctionnement de différents mécanismes et modalités d'exécution du Projet AVENIR, y compris les procédures de gestion administrative, financière, comptable, des passations des marchés et les mécanismes de financement à frais partagés.

3. Mandat spécifique

L'Auditeur Interne aura pour tâches de :

- Evaluer les performances d'exécution des travaux et autres activités ainsi que celles du système de gestion administrative, financière et comptable sur la base des résultats acquis en comparaison avec les objectifs fixés ;

- Veiller au respect des procédures opérationnelles de passation de marches, comptables, administratives, informatiques, financières et techniques, et à leur mise à jour ;
- Vérifier le fonctionnement et l'utilisation effective des outils de gestion technique, administrative, financière et comptable (manuels, plans d'actions, différents tableaux de bord, nomenclatures budgétaire et analytique, plan comptable, paramétrage du logiciel de gestion intégré, etc.) nécessaires à la définition et au pilotage des objectifs, à l'élaboration des plans annuels d'activités et au suivi de leurs réalisations. Si besoin est, il y a lieu de procéder à des ajustements en collaboration avec les services concernés ;
- Veiller à l'élaboration des plans annuels de travail et budgétaire (PTBA) fiables et à bonne date, en mettant l'accent sur le suivi des procédures et le calendrier budgétaire auprès du Responsable Administratif et Financier et du Conseiller en Programmation et Suivi-Evaluation du Programme ;
- S'assurer du bon déroulement des activités en rapport avec les prévisions des PTBA ;
- Assister a, et superviser, le processus d'inventaire des actives fixes et circulantes (stock, cash, etc) ;
- S'assurer que les achats et les marchés sont réalisés en conformité avec les procédures et le Plan de Passation des Marchés (PPM) et que les dépenses sont conformes aux budgets approuvés ;
- Valider les plans de trésorerie du Programme établis à partir du chronogramme des PTBA ;
- Contrôler la régularité des Demandes de Retraits des Fonds (DRF) ;
- Veiller à la conformité de l'exécution des activités du Projet AVENIR par les agences d'exécution selon les clauses des contrats ;
- Veiller à la fiabilité et à la production à bonne date des rapports trimestriels et des états financiers de fin d'exercice comptable ;
- Vérifier la mise en œuvre des recommandations des missions d'audits externes et des missions de supervision du FIDA ;
- Participer aux réunions de management organisées périodiquement ;

- Elaborer trimestriellement un rapport des activités de l'audit interne à transmettre au Comité de Pilotage, avec copie à l'UGP; le rapport comprendra, entre autres, les recommandations d'amélioration.

4. Qualifications et Expériences

- Etre de nationalité Congolaise (République Démocratique du Congo) ;
- Avoir un Diplôme universitaire de niveau BAC+5 au moins ou équivalent en Sciences Economiques, Audit et Contrôle de Gestion, Comptabilité, Gestion financière, gestion des Entreprises, Gestion des Projets, ou toute autre discipline similaire.
- Réunir dix (10) ans d'expériences professionnelles globales dans la mise en œuvre des opérations de développement au sein des administrations publiques, es ONG, des unités des Projets/Programmes et/ou des secteurs privés.
- Avoir une expérience d'au moins cinq (05) années en matière de contrôle interne et externe dans les Projets financés par le FIDA, l'AFD, d'autres bailleurs de fonds internationaux, ONG internationales ou les entreprises du secteur privé ;
- Maitriser le travail d'audit : normes, méthodes, procédures ;
- Maitriser la gestion de risques (techniques, organisationnels, administratifs et fiduciaires) ;
- Excellente maitrise des outils informatiques de gestion financière et comptable (TOMP2PRO), ainsi que des logiciels de bureautique (Word, Excel, Power point) ;
- Forte cap cité managériale et de communication (y compris de médiation et résolution des conflits) ;
- Très bonne intégrité, indépendance dans le jugement et excellente maitrise du français ;
- Avoir au moins 50 ans ou être âgé au plus de 50 ans à la date de clôture des dépôts des candidatures.

5. Durée de la mission

Le contrat est d'une durée d'un an renouvelable sur base d'une évaluation satisfaisante des performances. Le renouvellement du contrat sera toutefois limité à la durée

effective du Projet, 7 ans (2023-2030) et le contrat initial sera soumis à une à période probatoire de 6 mois.

6. Contenu du dossier de candidature

Les documents de candidature doivent être constitués des pièces suivantes :

- ✓ Une lettre de motivation signée du (de la) candidat au adressée au Secrétaire Générale à l'Agriculture ;
- ✓ Un curriculum vitae actualisé mentionnant au moins trois (3) personnes de référence pour confirmer les expériences et portant une adresse e-mail et un numéro de téléphone valide ;
- ✓ Les copies des titres électroniques et attestation de formations ;
- ✓ Les preuves d'existences, notamment les copies des attestations et certificat de travail ;
- ✓ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- ✓ Une copie de certificat d'aptitude physique.

7. Processus de recrutement

Le recrutement se fera en deux étapes :

- ✓ L'examen des dossiers des candidats : seuls les candidats qui auront réalisé au moins 70% à l'étape documentaire seront invité pour le test écrit ;
- ✓ Le test écrit : seront invités à l'interview que les candidats qui aurons atteindre le seuil de 70% au test écrits.
- ✓ L'interview : le meilleur candidat à l'issus de l'interview sera retenu pour le poste.

8. Dépôt des candidatures et clôture

Toute personne intéressée pour ce poste, est priée de déposer son dossier de candidature par voie électronique aux adresses ci-après : sgagrirdc@gmail.com et recrutement@avenir.cd ; avec comme objet : « *candidature au poste d'auditeur interne du Projet AVENIR* », au plus tard 14 novembre 2024 à 15h00', heure de Kinshasa.

Fait à Kinshasa, le 03 octobre 2024

Ir José ILANGA LOFONGA



5

**Cliquez ici pour télécharger les TDRs -
format PDF**